



BILAN D'ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

Année 2010

Pêche

**Milieux
Aquatiques**

**Développement
local**

FICHE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION

- **Nom de l'association :** « *La Gaule Corrézienne* »
- **Territoire de Gestion :**
 - La Corrèze et ses affluents entre l'usine hydroélectrique de Bar à Bar et le pont du Vialaneix à Sarran
 - La Montane et ses affluents en amont des cascades de Gimel
 - La Douyge et la Menaude.
- **Communes concernées :**

○ SARRAN	○ SAINT-PRIEST DE GIMEL	○ CHAUMEIL
○ CORREZE	○ VITRAC SUR MONTANE	○ MEYRIGNAC L'EGLISE
○ EYREIN	○ BAR	○ ORLIAC DE BAR
○ GIMEL LES CASCADES	○ SAINT-AUGUSTIN	○ BEAUMONT
- **Conseil d'administration :**

Président : Christian BRUGNEAUX
Trésorier : M. Patrick DRUBIGNY
Secrétaire : M. Jérémy VISCA
Vice-président : M. Jean-Pierre VITRAC
Membre du conseil : M. Pierre CHEZE
Membre du conseil : M. Mickaël PEYRETAILLADE
Membre du conseil : M. Franck BACHELOT
Membre du conseil : M. Frédéric BONNETTE
Membre du conseil : M. Guillaume ALTIERI
Membre du conseil : M. Stéphane PETITJEAN

- **Membres et cartes vendues :**

	2010	2009	2008
Carte majeur	60	84	87
Carte découverte femme	2	3	0
Carte mineur (12-18 ans)	9	7	22
Carte découverte (-12 ans)	18	21	23
Carte vacances	7	10	8
Carte journalière	21	5	11
Timbre halieutique	18	20	21

Le nombre de membres statutaires de l'association est donc de 71 en 2010, contre 94 en 2009.

La Gaule Corrézienne

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Courriel : aappma.correze@gmail.com – Site : <http://aappmacorreze.jimdo.com>

TERRITOIRE DE GESTION

En avril 2010, l'AAPPMA de Corrèze a validé définitivement son territoire de gestion suite à des accords à l'amiable passés avec toutes les AAPPMA voisines. L'échelle de notre territoire est donc le bassin versant : totalité du bassin de la Montane en amont de Gimel les Cascades, totalité du bassin de la Corrèze entre Bar et le pont du Vialaneix à Chaumeil, totalité des affluents rive gauche de la Vimbelle dont tout le bassin versant de la Douyge.

COMMUNICATION

▪ Réalisation du fichier pêcheur :

En 2010, l'AAPPMA a réalisé pour la quatrième année consécutive son fichier informatique des membres de l'association.

▪ Envoi de convocations personnelles pour l'assemblée générale :

Grâce au fichier pêcheur, des convocations individuelles ont été envoyées par courrier à chaque membre, 15 jours avant l'assemblée générale en 2010.

▪ Fréquentation du site Internet et de l'e-mail :

Dans l'objectif de mieux faire connaître l'association, nous avons créé en janvier 2010 un site Internet visant à présenter l'association ainsi qu'à promouvoir le loisir pêche et la protection des milieux aquatiques. Un e-mail a également été créé. La fréquentation du site en 2010 est bonne avec près de 1800 visites annuelles alors même que le site restait en cours de construction. Le nombre de pages vues est élevé, aux alentours de 1 0000.

ALEVINAGE

Afin de répondre à l'attente de certains pêcheurs le jour de l'ouverture, nous avons procédé à un lâcher de truite portions, sur la Corrèze au pont de Neupont à Corrèze et sur la Montane à Vitrac sur Montane. Ces déversements ont été réalisés en présence du garde particulier de la Fédération. Un PV d'alevinage a été réalisé. **70 kg ont été déversés** sur ces deux points. Cette quantité a été calculée en tenant compte de la capacité d'accueil des cours d'eau sur les tronçons concernés.

ATELIERS PÊCHE NATURE

L' AAPPMA ne dispose pas d' atelier pêche nature

MANIFESTATION HALIEUTIQUE

Le week-end du 8 et 9 mai 2010, l'association *Truites et Rivières* a organisé, en partenariat avec l'association de pêche de Corrèze, « *La Gaule Corrézienne* », une **rencontre pêche** sur le canton de Corrèze. L'objectif de cette rencontre était de faire découvrir la région et les rivières autour du village de Corrèze. **35 personnes venant de toute la France** se sont données rendez-vous pour ce week-end riche en émotions et plaisir partagé au bord de l'eau.

Cet évènement a été relayé par les médias et sur les différents forum de pêche de la truite. Cette rencontre a été réalisée grâce au soutien de la Fédération de pêche de la Corrèze

PARCOURS SPECIFIQUES

Aucun parcours spécifique n'est présent sur le territoire de l'association.

DIVERS

Un guide de pêche diplômé d'état est présent sur le territoire de l'association.

TRAVAUX PISCICOLES

L'AAPPMA n'a réalisé aucun aménagement piscicole en 2010. Des travaux étaient prévus dans le cadre de la politique de bassin sur le ruisseau Noir à Corrèze, mais ils ont été reportés en 2011.

CONNAISSANCE DES MILIEUX

▪ Participation aux pêches électriques sur la Corrèze à Corrèze dans le cadre de la vidange de la retenue hydroélectrique du Giat :

Dans le cadre de l'étude d'impact de la vidange du barrage du GIAT à Corrèze réalisée durant l'été 2010, une pêche électrique d'inventaire a été réalisée le Mardi 8 Juin 2010. Le secteur pêché était situé en amont du centre de vacances du Bois de Calais au village de Corrèze. Nous remercions tous les bénévoles et membres des AAPPMA ayant participé à cette pêche électrique ainsi que le bureau d'étude ECOGEA et la Maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze.

Les principaux résultats sont :

- les espèces présentes (truite, vairons, loche franche, goujon et écrevisse de Californie) sont conformes à ce à quoi on peut s'attendre sur une telle rivière, sauf pour l'écrevisse de Californie, dont l'expansion est de plus en plus inquiétante sur la rivière Corrèze depuis quelques temps...

- le nombre de poissons est quant à lui très faible par rapport au potentiel du cours d'eau. Pour la truite, les densités et les poids sont faibles à très faibles (5,3 truite pour 100 m² de cours d'eau et 41,4 kg par hectare de cours d'eau), on note des manques dans les jeunes de l'année (pas de reproduction), mais les adultes sont mieux représentés. Ceci est du en partie à "l'habitat" du cours d'eau. En effet, cette station est située en aval du barrage dans un débit réservé, c'est à dire qu'il est plus faible que le débit naturel de la Corrèze. Ainsi, il y a moins de caches (c'est à dire d'habitat) pour les poissons ce qui semble expliquer les faibles densités.

▪ Pose de sondes thermiques :

Afin de mieux connaître le fonctionnement de nos cours d'eau, l'AAPPMA a procédé à l'achat de 3 enregistreurs de température de type ibCod. Les enregistrements sont réalisés à pas de temps horaire avec une précision de 0,1°C. Les premiers enregistrements ont été obtenus à partir de novembre 2009. Ils sont relevés tous les six mois. Ceux-ci permettront le calcul de niveau typologique théorique et de déterminer les dates d'émergence des alevins de truite commune. Trois stations sont suivies, sur la Douyge, la Corrèze à Corrèze et la Montane à Sarran. Pour le moment, par manque de recul, aucune analyse de données n'a été réalisée.

PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

▪ Suivi de frayères :

Un suivi partiel des frayères sur la Montane avait été réalisé en 2008. Durant l'automne hiver 2009, un suivi de frayères précis a été réalisé sur la plus grosse frayère de la Montane amont. En 2010, nous avons reconduit cette opération et des passages quotidiens sont réalisés, avec recensement du nombre de géniteurs présents etc. Les mauvaises conditions météorologiques de début décembre 2010 ont empêché le bon déroulement du diagnostic. Le pic de pont est tout de même évalué (sans grande certitude) autour du 16 Novembre.

▪ Participation aux pêches électriques sur l'AAPPMA de Tulle :

Des pêches électriques d'inventaire ont été réalisées sur le territoire de l'AAPPMA voisine de Tulle. Tout comme d'autres AAPPMA du bassin Corrèze (Saint-Yrieix notamment), notre AAPPMA a participé à ces pêches sur la Corrèze dans Tulle.

▪ Recensement d'une population d'écrevisses pieds blancs :

Plusieurs ruisseaux ont été prospectés, sans aucun contact de nouvelle population

RESERVES

Aucune réserve n'est présente sur le territoire de l'association.

PARTICIPATION AUX REUNIONS

▪ Participation aux commissions de bassin Corrèze :

L'AAPPMA de Corrèze fait partie du bassin Corrèze regroupant toutes les AAPPMA gestionnaires du bassin versant. Nous avons donc participé régulièrement aux réunions du bassin Corrèze qui se tiennent à la fédération.

GARDERIE

▪ Bilan du garde-pêche particulier de l'association :

Depuis 2009, un garde pêche particulier réalise de nombreuses tournées sur le territoire de notre association. En 2010, 21 sorties ont été réalisées (dont sorties de nuit), pour 37 pêcheurs contrôlés et 0 infractions relevées. Les trois-quarts des personnes contrôlées sont extérieures à l'AAPPMA, et sur ces personnes extérieures, la moitié vient d'une autre AAPPMA Corrézienne (Tulle, Egletons, Saint-Yrieix le Déjalat etc.) et l'autre moitié vient d'un département extérieur.

Enfin, aucun rapport de pollution n'a été adressé au procureur.

La Gaule Corrézienne

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Courriel : aappma.correze@gmail.com – Site : <http://aappmacorreze.jimdo.com>

PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

ACTIONS JURIDIQUES

Aucune action juridique n'a été menée par l'association en 2010.

AUTRES ACTIONS MENEES

▪ **Participation à la journée pour la protection des vallées Corrésiennes**

Le 14 Novembre 2010, une manifestation était organisée par un collectif d'associations à Moustiers-Ventadour pour défendre la protection de nos rivières contre l'hydroélectricité. L'AAPPMA de Corrèze, concernée par des sites potentiels d'implantation de microcentrales s'est investie dans cette manifestation de part la présence de membres de notre association ainsi qu'un relais de communication par le biais du site Internet.

Cette journée d'information fût un succès.

▪ **Participation au débat sur le renouvellement du classement des cours d'eau**

Dans le cadre de la réactualisation du classement des cours d'eau prévue par la loi sur l'eau de 2006, l'AAPPMA de Corrèze a fait valoir son avis auprès du préfet par le biais d'un courrier afin de défendre notre patrimoine piscicole et halieutique rare. Ce courrier a été envoyé aux services de l'état le 05 Novembre 2010.

▪ **Demande de modification de l'ARP**

Dans le cadre de la commission technique pêche, l'AAPPMA de Corrèze a souhaité demandé des modifications de l'ARP pour 2011 :

- *Diminution du quota journalier de truite sur la 1^{ère} catégorie de 10/jour/pêcheur à 5/jour/pêcheur en 2011 puis à 3/jour/pêcheur à moyen terme*
- *Suppression des mesures de protection pour les écrevisses nuisibles*
- *Suppression des mesures de protection pour le goujon*
- *Mise en place d'un quota pour l'ombre commun sur la Corrèze à 2/jour/pêcheur*

La Gaule Corrézienne

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Courriel : aappma.correze@gmail.com – Site : <http://aappmacorreze.jimdo.com>

DEVELOPPEMENT LOCAL

MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Comme tous les ans, l'AAPPMA réalise son "fichier pêcheur", listing précis de tous nos membres depuis 4 ans qui nous permet de communiquer auprès d'eux pour toutes les différentes manifestations et actions de notre association.

ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale de l'AAPPMA a eu lieu le 27 Mars 2011 à la mairie de Corrèze.

La Gaule Corrézienne

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Courriel : aappma.correze@gmail.com – Site : <http://aappmacorreze.jimdo.com>

BILAN FINANCIER

BILAN FINANCIER

Le rapport financier détaillé est présent en annexe de ce document.

La Gaule Corrézienne

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Courriel : aappma.correze@gmail.com – Site : <http://aappmacorreze.jimdo.com>



Pour plus de renseignements :
aappma.correze@gmail.com
<http://aappmacorreze.jimdo.com>